

# **Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du club RASEN d'aikido**

**(version septembre 2010)**

**Deux exemplaires « Lu et approuvé » seront signés, dont un sera remis aux instructeurs au moment de l'inscription définitive (3<sup>ème</sup> leçon). Pour les membres n'ayant pas atteint 18 ans, la signature d'un parent ou d'un tuteur légal est requise. Par leur signature, les soussignés s'engagent à ce qui suit.**

## Article 1 : finances

- L'année est divisée en deux périodes financières de 5 mois : de début septembre à fin janvier et de début février à fin juin. Les enfants (<12-14 ans) ont cours le jeudi de 17h30 à 18h30 ; les autres (à partir de 12-14 ans) ont cours le lundi de 18h00 à 19h30 et/ou le jeudi de 17h30 à 19h30. Les instructeurs se réservent le droit d'annuler un cours à tout moment et s'engagent à en avertir les membres du club. Pour cette raison, une adresse email et un numéro de GSM ou de téléphone fixe doivent être communiqués.
- Les montants, non remboursables et payables dès le début de la période, de la participation financière sont les suivants par période : 20,00 € pour les enfants; 40,00 € pour une séance par semaine et 75,00 € pour deux séances par semaine pour les adolescents et adultes. Aucun remboursement ne pourra être réclamé suite à l'annulation occasionnelle d'un cours.
- La participation aux deux premiers cours est gratuite. L'inscription définitive est prise à la 3<sup>ème</sup> leçon. Les pratiquants occasionnels paient 3,00 € par séance (enfants : 1,50 €).
- Une assurance collective spécifique de la pratique de l'aikido a été contractée par les instructeurs auprès de la compagnie Ethias. Les membres paieront pour l'assurance une quote-part de 16 € par année (de septembre à juin) ou de 8 € (de février à juin), non remboursable, payable dès l'inscription définitive et annuellement par la suite, à moins qu'ils ne possèdent une assurance valide d'une autre fédération ou personnelle.
- Une participation de 5 € est demandée lors de la réussite d'un examen (ceinture + diplôme).
- Tout paiement se fera en liquide ou via la compte bancaire communiqué aux participants.

## Article 2 : santé et médecine

Au moment de l'inscription définitive (3ème leçon), tout membre s'engage à fournir un certificat médical de compatibilité de son état de santé avec la pratique régulière de l'aikido et à signaler aux instructeurs du Rasen Aiki club tout problème ou condition pathologique dont ils souffrent, qui pourraient survenir ou provoquer, spécifiquement ou non, un problème lors de la pratique de l'aikido. Des exemples de telles pathologies sont: asthme, diabète, épilepsie, hémophilie, troubles/malformations (orthopédique, cardiaque, ...), ... Ils s'engagent également à signaler toute maladie contagieuse dont ils souffriraient et à agir en conséquence pour en limiter la dissémination. Ces informations sont indispensables pour le bon déroulement des leçons et seront traitées en toute discrétion. Enfin, chaque membre s'engage à respecter la politique anti-dopage.

### Article 3 : comportement

Les comportements de chaque membre sur et hors des tatami doivent être exemplaires (voir aussi carnet de licence). Sur les tatamis, chaque membre doit montrer du respect vis-à-vis des autres membres et des instructeurs. Tout comportement inapproprié sera synonyme d'exclusion sans aucun remboursement. La pratique doit se dérouler de manière silencieuse pour mieux se concentrer sur la vision ; de même, il ne faut pas appeler les instructeurs verbalement, mais les saluer. Les membres seront particulièrement attentifs à leurs déplacements avec des armes (jo, bokuto et tanto) pour ne blesser personne et ne pas abîmer les tatamis. Dans le cas de non-respect des règles, le membre sera tenu pour responsable des dégâts causés aux tatamis et/ou au dojo.

### Article 4 : hygiène

Chaque membre veillera à se présenter aux cours en parfaite condition hygiénique physique et mentale. Il faut particulièrement veiller aux éléments suivants : se laver les pieds et les mains ; se couper les ongles des doigts et des orteils ; porter des sous-vêtements propres ; retirer tous les bijoux et pinces à cheveux (mettre des élastiques ou faire des tresses) ; porter des vêtements (keikogi et hakama) propres et repassés ; les femmes doivent porter un T-shirt blanc sous la blouse du keikogi (les hommes peuvent également) ; porter des slaches (zori) hors des tatamis ; avoir un petit essuie pour la sueur ; évacuer les tensions mentales de la journée ; ...

Nom, Prénom (relation avec le membre si mineur)

Date

Signature précédée de « Lu et approuvé »